

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 17 mars 2025** à 19 h 30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire isolé (garage privé) à une distance de 4,3 mètres de la limite de propriété avant secondaire face à la rue Clément, alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 7,5 mètres, soit une dérogation de 3,2 mètres par rapport à la marge minimale prescrite.

Identification du site concerné :

L'immeuble est situé sur le lot 3 571 422 du cadastre officiel du Québec dont les adresses civiques sont 29 à 33, rue Dufort à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame France Trudel.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 26^e jour du mois de février 2025.

«Original signé»

Mathieu Robillard

Directeur général et greffier-trésorier